

27^e

CONGRÈS

7 AU 11 AVRIL

LYON

Un congrès pour mettre
les Finances au service de
toute la société



« Je suis le ministre des entreprises ! »

Ces derniers temps, P. Moscovici ne rate jamais une occasion de se définir ainsi. Au vu de la politique menée par le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République et du Premier ministre, nous confirmons : il est bien le ministre des entreprises. Mais nous précisons : contrairement à ce qu'il sous-entend, il n'est que le ministre des patrons et absolument pas celui de ceux qui créent les richesses dans les entreprises, à savoir les salariés. « Social-démocrate » ou « libéral » peu importe, pour ceux qui en doutait encore, le Président a claire-

ment choisi le camp du patronat en annonçant son pacte de responsabilité. Celui-ci marque une nouvelle étape dans la course effrénée à la satisfaction des exigences du Medef. Lequel ne s'y trompe pas, puisqu'à peine après avoir obtenu le principe du pacte, il ne cesse de se refuser à la moindre « *comptrepartie* » et exige même le démantèlement de l'assurance chômage.

Les centaines de milliards d'euros déjà consacrés à l'aide aux entreprises depuis des années n'ont jamais permis d'améliorer la situation économique et sociale du pays. Poursuivre dans cette voie conduira aux mêmes résul-

tats et rendra encore plus désastreuses les conditions de vie de la grande majorité de la population.

Il faut mettre un terme à cette politique qui est à l'origine de la crise la plus grave depuis celle de 1929. La fédération des Finances CGT défend d'autres choix. Son prochain congrès en fera la démonstration. Elle est pleinement engagée dans le combat contre les décisions du gouvernement et particulièrement contre le pacte de responsabilité. Elle continue à défendre une vision du rôle des administrations économiques et financières, des établissements du semi-public, au service de toute la société. Elle affirme que Bercy n'est pas au service des « *entreprises* ».

Les agents qui y travaillent n'ont pas oublié, eux, que les missions qu'ils remplissent sont des missions de service public. C'est pourquoi ils seront nombreux dans les semaines à venir à répondre présent dans les mobilisations que préparent leurs organisations syndicales pour défendre leurs missions et leurs conditions de travail.



Photo © Mathias Richter - Fotolia

SOMMAIRE :

- 03 • Pas d'autre choix que de se mobiliser
- 04 • Assises de la fiscalité : les patrons dictent leur loi
- 04 • La retenue à la source
- 04 • Coût du capital
- 06 • Cotisations familiales : encore un cadeau de trop au Medef !
- 07 • Un congrès pour mettre les Finances au service de toute la société
- 11 • Attaques : fin du partenariat entre BPCE et CNP ?
- 12 • Frais de déplacement, ça bouge... un peu

- 13 • Syndicalistes, pas criminels !
- 14 • Campagne unitaire contre l'extrême droite
- 15 • À lire à voir

MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Numéro de commission paritaire :
1014 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

Pas d'autres choix que de se mobiliser !

Les effets néfastes des stratégies patronales et des plans d'austérité et d'économies décidés par le Gouvernement sur le dos des travailleurs ne sont plus à démontrer. Ils conduisent l'immense majorité de la population à vivre de plus en plus mal au travail et en dehors. L'avenir est de plus en plus incertain, en particulier pour les plus jeunes. L'heure est donc bien à la mobilisation pour renverser la vapeur !

Alors que les entreprises reçoivent des milliards d'aides publiques, le SMIC stagne et le point d'indice des fonctionnaires est gelé. Cette situation est intolérable et handicape gravement la relance économique. L'augmentation des salaires, dans le public comme dans le privé, est donc une priorité. Sans moyens pour les salariés, pas de relance possible.

Pour changer la donne, la CGT travaille en permanence à la recherche de l'unité syndicale afin de construire un rapport de force favorable au monde du travail. Depuis le début de l'année, des processus de mobilisation se construisent, le plus souvent unitaires. Ils sont les seuls à même d'ouvrir des perspectives d'amélioration pour les salariés, les retraités et les privés d'emploi. De la participation de chacune et chacun dépend la possibilité de gagner.

Pour cela, quelques dates sont d'ores et déjà annoncées.

DU 10 AU 14 MARS : semaine d'action décidée par la Fédération CGT des activités postales et de télécommunications, avec un temps fort le 13.

18 MARS : appel interprofessionnel de la CGT, FO, FSU et Solidaires à l'action contre les annonces liées

au « *Pacte de responsabilité* » et la logique inacceptable d'austérité qui attaquent inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale.

20 MARS : les appels à l'action se multiplient dans notre champ professionnel (Douane, DGFIP, DGCCRF, Banque de France) et d'autres y travaillent. Nous devons tous converger pour faire de cette date une grande journée d'action aux Finances.

4 AVRIL : appel de la Confédération européenne des syndicats pour un plan d'investissement de 2 % du PIB sur 10 ans favorisant la création d'emplois de qualité. Il s'agit, comme

en France, de porter l'exigence de rupture avec les politiques d'austérité.

FIN AVRIL : une initiative sur les questions industrielles a aussi été proposée par les principales fédérations concernées en lien avec les territoires. Elle devra permettre de décliner le plan d'investissement et de faire des propositions pour stopper l'hémorragie d'emplois industriels.

1ER MAI : journée internationale des travailleurs. Massivement et dans l'unité, faisons de ce 1er mai une grande journée de mobilisation pour mettre sous pression les discussions sur le budget 2015.

Unissons-nous et faisons de 2014 une année de combat et de réussite !



EN BREF...

La crise du logement s'accentue

Dans son rapport sur « *l'État du mal-logement* », la Fondation Abbé Pierre comptabilise 10 millions de personnes touchées par la crise du logement. 3,5 millions d'entre elles sont dans des situations de grande précarité (totalement privées de toit ou vivant dans des abris de fortune). Plus de 5,15 millions sont dans des situations fragiles (loyers impayés, surpopulation...) et près de 1,35 millions vivent dans une copropriété fragilisée (chauffage, paiement des charges...).

Les entreprises familiales se portent mieux

Le cabinet PwC, dans son étude « *L'entreprise familiale, un modèle durable* » affirme que les entreprises familiales, résistent mieux à la crise. Dans cette étude, 60 % des dirigeants indiquent avoir réalisé un chiffre d'affaire en augmentation de plus de 5 % pour le dernier trimestre 2012. Pour 33 % des dirigeants, la croissance est même de plus de 10 %. Une autre manière de dire que les actionnaires financiers ne sont pas bénéfiques à l'entreprise ?

Assises de la fiscalité : les patrons dictent leur loi

À l'heure où le Premier ministre vient de lancer les assises de la fiscalité des entreprises et celles des ménages, un premier constat s'impose à tous : réforme après réforme, le système fiscal français est devenu totalement injuste et inefficace. De plus en plus, le poids de la fiscalité sur les entreprises est transféré vers les particuliers.

Les assises de la fiscalité des entreprises et des ménages ont été ouvertes en grande pompe par le Premier ministre. Elles ont pour ambition « *de remettre à plat* » le système fiscal afin

de le rendre plus simple, plus juste et plus efficace. Si le programme est alléchant, la teneur de ces assises est loin de répondre aux attentes qu'elles peuvent susciter. Tout d'abord, elles s'inscrivent dans la recherche obse-

sionnelle de réduction de la dépense publique. L'objectif de 50 milliards d'économie aura des répercussions, inévitables, directement sur la quantité et la qualité des services publics nécessaires à la population mais également aux entreprises.

La fiscalité des entreprises pour être efficace doit réorienter l'économie vers l'emploi et une meilleure rémunération du travail. Les assises de la fiscalité des entreprises, en s'inscrivant pleinement dans le cadre du pacte de « *responsabilité* », servent en réalité des intérêts complètement contraires. Elles ont pour objectif d'apporter un maximum d'allégements fiscaux et sociaux aux entreprises avec un minimum de contreparties en retour. La fiscalité des entreprises est déjà particulièrement injuste et inefficace

Photo © Helder Almeida / Fotolia



LA RETENUE À LA SOURCE

Dans le cadre des assises de la fiscalité des « *ménages* », la retenue à la source est présentée comme étant une des trois pistes principales avancées afin de réformer la fiscalité des particuliers. Comme le pointe les derniers rapports officiels, loin d'être un élément de simplification, la retenue à la source serait au contraire source de confusion pour le contribuable et de difficultés de recouvrement pour l'État. Voici quelques éléments de réflexion.

Plus besoin de faire de déclaration ?

Un certain nombre d'éléments permettant le calcul de l'impôt ne peuvent être connus par l'administration fiscale sans déclaration (changement de situation de famille, revenus locatifs, déductions fiscales...). La déclaration restera donc indispensable pour calculer le montant réel de l'impôt.

Finis le décalage entre les revenus et le paiement ?

En cas de baisse des revenus par exemple, le montant de l'impôt ne pourrait pas être immédiatement modifié. En effet, les variations du montant de l'impôt découlent de critères qui ne pourront être connus qu'à l'occasion de la déclaration de revenus annuelle. Les rec-

tifications éventuelles à opérer sur la retenue à la source se feraient donc, comme aujourd'hui, avec un an de décalage.

De nouveaux risques pourraient-ils apparaître ?

Alors que la CGT souhaite réhabiliter l'impôt sur le revenu, celui-ci deviendrait un impôt indirect. Il ne serait plus payé directement par le contribuable à l'État et deviendrait donc moins visible. La retenue à la source donnerait également à l'employeur des éléments sur la vie privée des salariés (situation de famille, niveau de revenus du conjoint...), autant d'éléments confidentiels qui doivent le rester.

Le rôle des entreprises dans la retenue à la source

Comme pour la TVA, les entreprises risquent de faire de la rétention de trésorerie et pratiquer une fraude similaire à celle, massive, constatée pour la TVA. Il y aura forcément de la déperdition dans le volume des recettes recouvrées.

Par ailleurs, les entreprises vont immanquablement réclamer une compensation pour les frais de gestion du recouvrement de l'impôt sur le revenu ce qui représentera une nouvelle dépense pour l'État. Au final, cela risque de nous coûter bien plus cher qu'actuellement.

aujourd’hui. L’impôt sur les sociétés réellement payé par les entreprises du CAC 40 s’élève à 8 % quand celui des PME et TPE se monte en moyenne à 30 % ! Les niches fiscales ont ainsi favorisé outrageusement les plus grandes entreprises alors qu’elles sont les principales responsables de la financiarisation excessive de l’économie. Tout ceci se fait au détriment des PME et TPE qui sont, à l’opposé, les plus grandes pourvoyeuses d’emplois. Les nouvelles mesures prises lors de ces assises risquent d’aggraver encore ces disparités en favorisant davantage les plus grandes entreprises.

Pour inverser ces logiques, la CGT propose de moduler la taxation des entreprises, au niveau local et national, en fonction de leur comportement en matière d’emploi, de salaires, d’investissement productif, d’environnement... Tout ceci doit bien évidemment se faire sous le contrôle strict des salariés, à qui il est impératif de conférer des droits nouveaux d’intervention au sein de leurs entreprises.

Pour les ménages, l’optimisme n’est pas plus de rigueur. Tout d’abord le cadre des discussions exclu la TVA qui est pourtant le principal impôt payé par les ménages. Il ferme aussi, d’emblée, le dossier de la fiscalité du patrimoine et rejette toute possibilité d’approche globale et cohérente d’une réforme de la fiscalité locale avec celle des entreprises et des particuliers. Par ailleurs, les plus riches, qui contribuent moins que l’ensemble de la population, ont été les grands gagnants des précédentes réformes de l’impôt sur le revenu. Ils ont notamment bénéficié d’une explosion des niches fiscales et d’une baisse des taux d’imposition. Le taux maximum était de 65 % en 1983. Il est, en 2013, de 45 %. Bien informés par leurs conseillers fiscaux, les plus aisés accaparent la majorité des aides publiques. 62 % des niches fiscales sont utilisées par les 10 % les plus riches.

Pourtant, les assises de la fiscalité des ménages se bornent à une réforme

régressive de l’impôt sur le revenu, qui consisterait, quasi exclusivement, à la fusion entre l’impôt sur le revenu et la CSG accompagné par la mise en place de la retenue à la source. Ces projets sont loin de satisfaire les exigences de la CGT d’une grande réforme de la fiscalité plus juste socialement et plus efficace économiquement. Au contraire, ils sont porteurs de nouvelles atteintes au financement

de la protection sociale.

Quant à la retenue à la source, elle n’est en fait qu’un mirage de simplification (voir encadré page 4). Celle-ci n’apporterait aucune amélioration significative au circuit de recouvrement actuel.

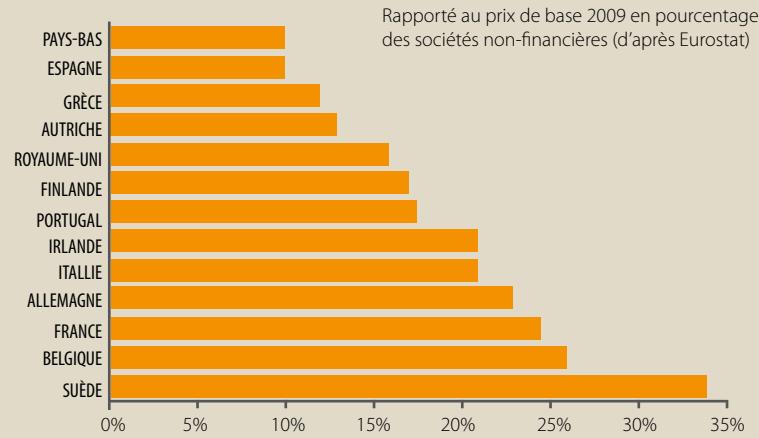
Ces mesures, si elles voient le jour, seront encore une fois synonymes de coupes sombres dans les effectifs des personnels des Finances.

Photo © tobago77 - Fotolia



COÛT DU CAPITAL

MONTANT DES DIVIDENDES ET AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS



Parce que les « créateurs de richesses c'est nous », la CGT lance dans une grande campagne intitulée « Répartir autrement, c'est capital ! » avec une première offensive sur les salaires. De nombreux économistes reconnaissent désormais que l'austérité empêche la croissance et provoque la récession. Le mode de croissance financier et libéral qui s'est imposé depuis trente ans nous a précipité dans cette crise. C'est bien ce modèle économique qui privilégie la rémunération des actionnaires au détriment des salaires, de l'investissement, de la protection sociale et du bien commun qu'il faut mettre en cause.

C'est la sous-rémunération du travail qui a provoqué les crises économiques et sociales, dont l'un des aspects est la voracité des marchés financiers et des actionnaires. En 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient 10 jours de travail par salarié dans les sociétés non-financières. En 2012, ils en représentent 45 jours soit, 4,5 fois de plus. Ces chiffres sont moins dramatiques si on prend les dividendes versés nets de ceux perçus par les entreprises. Mais là encore, la hausse est impressionnante. On passe de 6,4 jours en 1981 à 16,5 jours en 2012 pour le seul bénéfice des actionnaires.

Cotisations familiales : encore un cadeau de trop au Medef !

François Hollande a récemment annoncé la fin du paiement des cotisations familiales par les entreprises. D'ici 2017, ces dernières ne devraient donc plus payer de cotisations sociales à la branche Famille de la Sécurité sociale. Ce nouveau cadeau au patronat aura de lourdes conséquences pour les salariés.

La branche Famille de la Sécurité sociale bénéficie à plus de 30,5 millions de personnes. Ses prestations se sont élevées, en 2011, à près de 80 milliards d'euros.

Pour rappel, les Caisses d'allocations familiales permettent notamment le financement :

- de solutions de garde pour les jeunes enfants (crèches, assistants maternels, allocations...) ;
- d'allocations pour aider les familles à faire face aux dépenses liées aux enfants ;
- d'aides au logement permettant aux foyers les plus modestes de disposer d'un toit.

Sans ces prestations, nombre de foyers auraient de plus grandes difficultés à affronter le « *coût de la vie* ». En bénéficiant aux familles, cette solidarité profite à l'ensemble de notre société. Elle est une garantie de cohésion sociale plus forte et plus efficace.

Depuis 20 ans, la part des cotisations des entreprises dans le budget de la CAF n'a cessé de diminuer, passant de 95 % en 1995 à 64 % aujourd'hui. La Cour des Comptes n'a d'ailleurs pas

manqué, dans son rapport de 2012, de signaler « *un financement brouillé et fragilisé* ». Cela n'a pas empêché François Hollande d'annoncer la fin du financement, par les entreprises, des cotisations sociales de la branche Famille d'ici 2017. Pourtant, quoi de plus légitime que d'asseoir une partie de cette solidarité sur les richesses produites par le travail. Qui peut travailler, s'il doit assurer dans le même temps, la garde de ses enfants ? Qui peut espérer conserver son emploi sans un toit ?

Assurer une véritable politique familiale, peut aussi aider au renouvellement de la population. La France disposait jusqu'ici d'un niveau de fécondité de plus de 2 enfants par femme. Ce chiffre n'est que de 1,6 en moyenne en Europe et de moins de 1,4 en Allemagne. Un lien assez étroit existe entre la qualité de la politique familiale d'un pays et le niveau de renouvellement de sa population. Cette politique permet, en France, de contribuer à limiter les effets du vieillissement de la population et à assurer la relève qui créera les richesses de demain.

Les patrons doivent contribuer à la vie du pays car ils en utilisent grassement les ressources. Il est incohérent et inacceptable de les exonérer de cette contribution. Car, si le Président poursuit dans la même voie d'exonérations massives que son prédécesseur, nombre de prestations disparaîtront ou les financements pèseront encore plus durement sur les ménages, en particulier les plus défavorisés. —

EN BREF...

Difficulté d'emploi pour les seniors

L'OCDE, dans une étude publiée récemment, pointe le problème de l'emploi des seniors en France. 67 % des salariés âgés de 55 à 59 ans sont en activité. Si ce taux a progressé ces dernières années, à peine plus de la moitié des seniors est passée directement de l'emploi à la retraite entre 2008 et 2011. Et, le nombre de chômeurs de plus de 50 ans ne cesse d'augmenter (+12 % l'an dernier).

Les français veulent un salaire minimum à 1490 €

Dans une étude de la Drees, les français considère que 1490 € de revenus par mois sont nécessaires à une personne seule pour vivre. En région parisienne, ce besoin est évalué à 1560 €. Ceux habitant dans des villes de moins de 20 000 habitant font état d'un revenu minimum à hauteur de 1430 €. La revendication de la CGT d'un SMIC à 1700 € brut est donc parfaitement réaliste.

27 CV pour avoir un job

C'est le nombre moyen de CV qu'envoie un jeune diplômé pour décrocher un travail, d'après le baromètre IFOP pour le Cabinet Deloitte. Cette enquête vise les jeunes lauréats d'un diplôme de niveau Bac+5. Seuls la moitié de ceux ayant obtenu leur diplôme ces 3 dernières années a aujourd'hui un emploi.



Un congrès pour mettre les Finances au service de toute la société

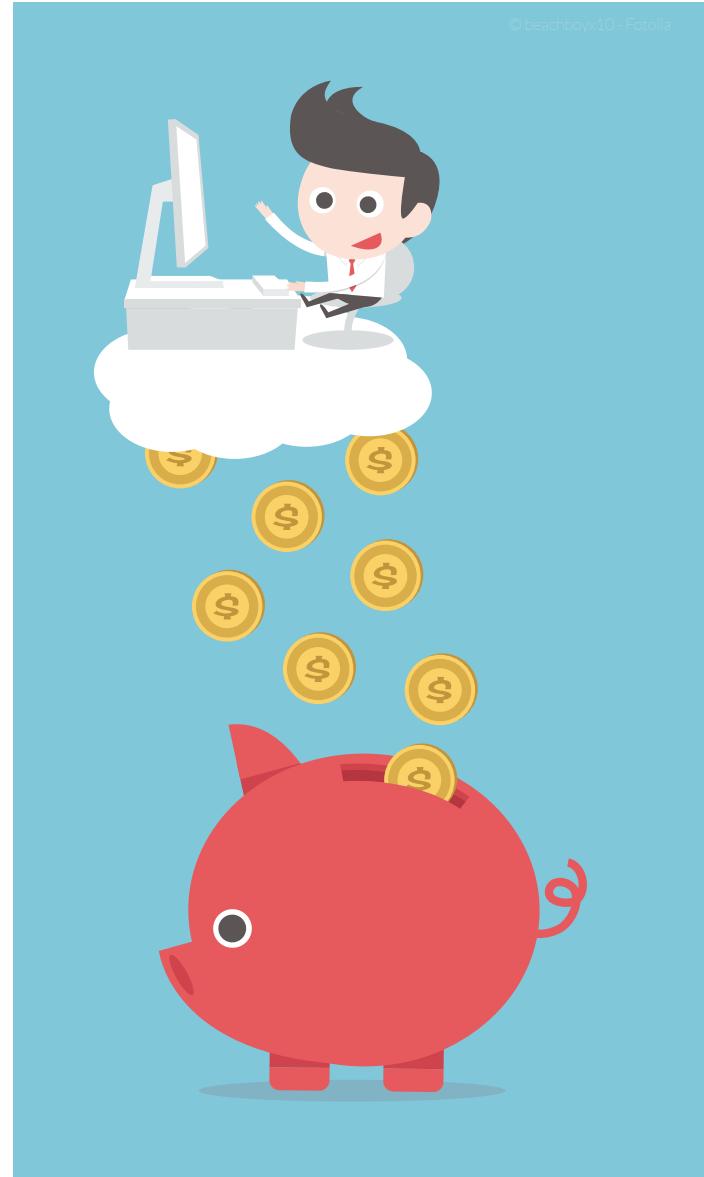
Du 7 au 11 avril prochain, la fédération des Finances CGT tiendra son congrès à Lyon. Le contexte est particulièrement difficile pour les salariés de notre champ professionnel et plus largement pour le monde du travail. En effet, l'action du gouvernement s'aligne sur les exigences toujours plus insatiables du capitalisme mondialisé et de son bras armé dans notre pays, le Medef.

A l'opposé, le document d'orientation qui sera soumis au vote du congrès démontre que d'autres choix sont possibles. Il propose de trouver les moyens d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre d'un syndicalisme CGT aux finances afin de peser sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Un syndicalisme de transformation sociale et d'émancipation humaine. Les principaux points forts de ce document sont abordés dans ce journal. Nous invitons l'ensemble des syndiqués à exprimer leur point de vue sur ces sujets et ainsi apporter leur contribution à la construction de ce projet syndical.

Financer l'économie et répondre aux besoins sociaux

Le projet d'orientations réaffirme le rôle et la place des administrations de Bercy et des établissement financiers semi-publics pour assurer un autre financement de l'économie. Il s'agit, entre autre, de rendre la fiscalité plus juste et plus efficace, de garantir une épargne populaire intégralement investie dans les besoins d'utilité publique et sociale. C'est aussi valoriser la création d'un véritable pôle financier public et des fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Ce pôle doit mettre en synergie les établissements publics dans le champ de la Fédération (Banque de France, Caisse des dépôts, Crédit foncier, CNP Assurances, OSEO, Ubi France, AFD, Coface...) avec d'autres établissements publics, comme la Banque postale, ou ceux destinés à le devenir. Ce pôle serait un véritable levier à la fois financier, écono-

mique mais aussi politique pour changer radicalement le comportement du secteur bancaire et financier dans son ensemble afin de réorienter le crédit vers l'emploi, les services publics et la création de richesses dans les territoires. Ce pôle sera à même de remplir ces objectifs par la cohérence des missions publiques et d'intérêt général des établissements qui le composent, par les critères qui guideraient les crédits qu'il accorde et par son influence sur la gestion des entreprises où il posséderait des participations. La fédération des Finances CGT soutient également la création, dans chaque collectivité territoriale, de fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Ces fonds n'auraient pas vocation à financer directement les entreprises. Ils permettraient en revanche de garantir des prêts du secteur bancaire ou prendrait en charge tout ou partie des intérêts d'emprunts. —



Redonner du sens et des moyens aux missions de contrôle

Il est nécessaire que les citoyens disposent d'outils de compréhension et d'intervention dans la vie économique et financière. Les ministères économiques et financiers et les établissements semi-publics exercent des prérogatives de police économique mises en œuvre par de multiples outils de natures différentes. Elles s'appuient sur des réglementations et des conceptions de contrôle différentes.

Cependant, le recours de plus en plus fréquent à des autorités administratives indépendantes s'inscrit dans une logique libérale qui vise à limiter l'intervention directe des pouvoirs publics dans le fonctionnement des marchés et à laisser, dans une large mesure, les professionnels s'auto-réguler. À l'inverse, il est impératif de redonner les moyens juridiques et humains

pour lutter contre la fraude économique et les trafics illégitimes sous toutes leurs formes. Il faut aussi imposer des obligations de traçabilité pour les marchandises, comme dans le domaine financier, et instaurer des infractions dissuasives en matière de corruption.

Pour cela, l'indépendance des fonctionnaires de l'État doit être garantie, en particulier en cessant de mélanger dans des regroupements d'administrations artificiels, les missions de soutien aux secteurs économiques et celles relevant de leur contrôle.

La Fédération souhaite mener campagne et formuler des propositions pour améliorer, de manière significative, l'efficacité des missions de contrôle et les modalités de sanction de toutes les formes de fraude, de trafics et de criminalité.



© beachboyx10 - Fotolia

En finir avec le démantèlement des services publics

Les services publics font partie des grandes conquêtes sociales des salariés. Ils doivent continuer à jouer un rôle essentiel dans la reconstruction industrielle du pays et être moteurs dans l'essor économique et le développement social. Aujourd'hui, ils sont tellement malmenés, secoués par une multitude de réformes, que leur existence même est en danger. L'actuelle Modernisation de l'action publique (MAP) renforce toujours plus ces logiques d'abandon, de désengagement et de transfert de missions vers le secteur marchand.

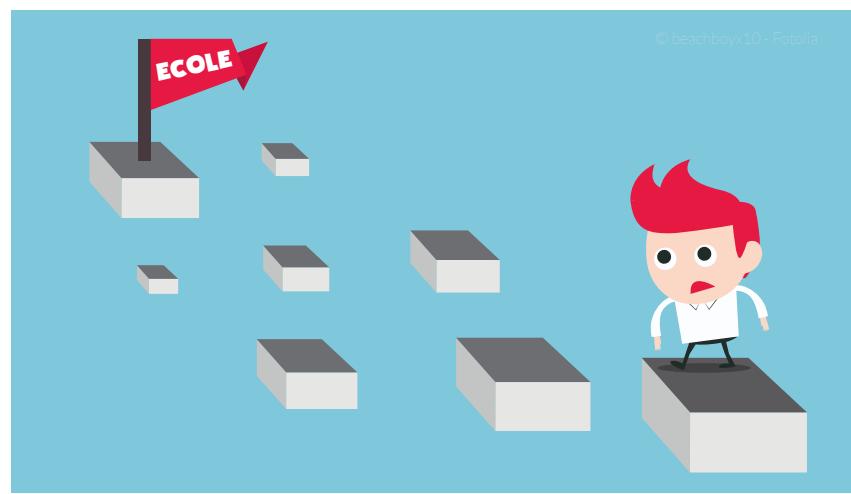
Pour la CGT, il est urgent d'imposer au gouvernement un changement de cap en élaborant de nouveaux choix politiques qui redéfinissent le rôle et la place de l'État et réorientent son intervention vers l'intérêt général. Il faut exiger un grand débat citoyen sur les services publics.

Aujourd'hui, il nous faut dénoncer l'imposture de toutes les techniques « modernes » utilisées pour affaiblir le service public et faire des propositions alternatives en intégrant les technologies actuelles avec pour objectif la qualité du service public pour tous les citoyens.

Dans ce cadre, la diversité de réponses

possibles pour rapprocher les services publics des citoyens (physique, téléphonique, informatique...) est une chance.

Cependant, en aucun cas les moyens d'accès ne doivent se substituer les uns aux autres pour aboutir à la disparition des implantations tant en milieu rural qu'urbain.



Une information économique et sociale de qualité

L'information économique et sociale est un enjeu de démocratie et de pouvoir considérable. L'Insee et les services de statistiques ministériels, la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur à la DGDDI, les services d'études de la Banque de France y tiennent une place centrale. Cette masse d'information est disponible pour tous les citoyens et acteurs sociaux intéressés. Elle vient régulièrement infirmer la propagande gouvernementale, patronale et celle des économistes libéraux au service du capitalisme financier.

Pour la CGT, les citoyens doivent pouvoir accéder à toutes les informations et expertises susceptibles de les aider à appréhender les enjeux actuels et à se forger leur opinion. Ce doit être une façon pour eux de se réapproprier le débat politique, à tous les niveaux : européen, national et local.

Il est donc plus qu'urgent de rendre à la statistique publique les moyens dont elle a besoin, en particulier dans les régions de métropole et dans les départements d'outre-mer. Il faut, dans le même temps, garantir son

indépendance et son impartialité. Tout doit également être mis en œuvre pour renforcer les liens du système de statistique publique avec les acteurs économiques et sociaux.



Redonner du sens au travail

Ces dernières années, le travail a subi de nombreuses transformations, conséquences d'un affrontement toujours plus violent entre le capital et les travailleurs, quels que soient leurs statuts.

En ce qui concerne notre champ professionnel, cela se traduit souvent

pour le salarié par l'individualisation des rémunérations, par l'individualisation des relations au travail, par la mise en œuvre d'une politique d'évaluation individuelle... Cela se traduit aussi par l'intensification des charges de travail et l'instrumentalisation des missions de service public au profit des plus puissants.

Tout au contraire, notre fédération propose la transformation du travail qui doit être une des conditions de la transformation sociale. Le salarié doit pouvoir intervenir sur le travail et sa finalité et ainsi lui redonner du sens. Il est nécessaire de se réapproprier sa dimension collective et d'y remettre la production de biens et services communs. Il s'agit donc d'exiger une évaluation collective et partagée du travail sur des critères qualitatifs et quantitatifs discutés dans les instances représentatives du personnel. Cette évaluation doit être précédée de lieux d'échange et de dialogue, au plus près du lieu de travail, permettant ainsi au collectif de s'exprimer et d'intervenir directement sur l'organisation du travail mais aussi de gagner des droits nouveaux pour les personnels.



Plus d'emplois et de meilleure qualité aux Finances

Notre projet d'orientation a aussi, bien sur, pour objet la défense des droits et garanties des agents des Finances, par tous moyens et quel que soit leur statut. Cela passe par une véritable démocratie sociale, une politique dynamique de l'emploi qualifié et bien rémunéré et une formation professionnelle de haut niveau. Cela passe, aussi, par la défense de la protection sociale, de l'amélioration des conditions de vie au travail et en dehors et par la fin du déclin des politiques sociales pour les actifs comme pour les retraités.

Pour mettre en œuvre cette politique, la CGT aux Finances revendique la fin des suppressions d'emplois et l'adoption de plans pluriannuels de recrutements en s'appuyant sur éva-

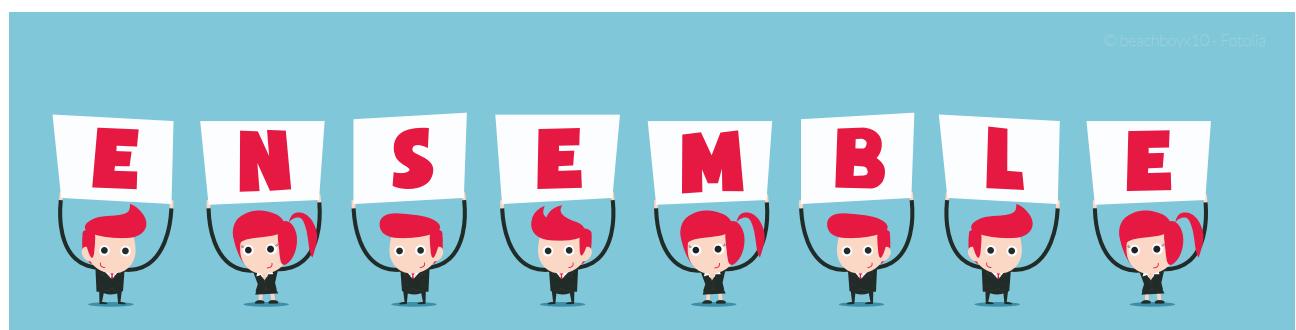
luation contradictoire des moyens nécessaires à la mise en œuvre de toutes les missions.

Il est, donc, indispensable de faire un état des lieux exhaustif, quantitatif et qualitatif, des emplois dans les administrations de Bercy et les établissements semi-publics. Cet analyse doit aussi prendre en compte les emplois externalisés (restauration, sécurité, nettoyage, maintenance, informatique...). L'exigence de ré-internalisation de ces missions et de ces emplois doit être posée.

Le pouvoir d'achat des actifs comme des retraités des Finances est au cœur de nos revendications. La Fédération s'implique, à ce titre, pleinement dans la campagne confédérale sur le coût du capital pour imposer une autre répartition des richesses entre le travail et le capital.



La Fédération et les syndiqués



Le texte de congrès propose d'améliorer la qualité de notre vie syndicale. Il a pour ambition que notre fédération travaille à consolider son champ d'intervention et à développer « *un syndicalisme fort et conquérant au services des agents Finances* ». Les objectifs du prochain mandat seront concentrés sur une nouvelle efficacité fédérale ancrée dans les territoires à la rencontre des syndiqués, des militants et des agents.

A cette fin, la Fédération lancera des réunions de formation et d'information à l'usage des militants et syndiqués. La question de la formation syndicale doit être traitée dans le cadre d'un véritable parcours de formation et ainsi placer les syndiqués et les militants au cœur du dispositif des syndicats.

Des disparités importantes existent entre nos syndicats concernant les capacités de formation des syndiqués et militants. C'est pourquoi, la Fédéra-

tion s'engagera dans un recensement de ce qui existe dans les syndicats en vue d'une possible mutualisation des contenus ou de l'accès aux formations proposées.

Notre communication sera améliorée et le journal aux syndiqués sera retravaillé pour rendre ses contenus plus accessibles. La Fédération recréera un journal dématérialisé aux militants traitant de manière plus approfondie des dossiers revendicatifs et de notre organisation interne.

Assurances : fin du partenariat BPCE / CNP ?

Le groupe BPCE (Banque Populaire et Caisses d'Épargne) veut mettre fin à son partenariat avec la CNP Assurances (établissement public géré par la Caisse des dépôts). Cette rupture annoncée pour fin 2016 par François Pérol, Président du groupe BPCE, pourrait avoir de lourdes conséquences pour la CNP, tout comme pour la Caisse de dépôts.

Historiquement, les Caisses d'Épargne sont distributrices des produits de CNP Assurances, tant en assurance individuelle (épargne et prévoyance) qu'en assurance emprunteur. De son côté, les produits d'assurance des Banques Populaires sont gérés et fabriqués par sa filiale Natixis Assurances. La fin du partenariat entre BPCE et CNP Assurances serait donc une nouvelle répercussion de la création en juillet 2009 du groupe BPCE à partir de la Caisse d'épargne et de la Banque populaire. L'objectif poursuivi vise à regrouper les activités d'assurances de l'ensemble du groupe.

Si BPCE va jusqu'au bout de sa démarche, cela peut lourdement impacter les perspectives de développement de la CNP, son équilibre économique, son activité et ses emplois. Et, contrairement à ce que déclare le patron de BPCE, cela aura aussi un impact sur les actionnaires de la CNP et donc sur les revenus de la Caisse des dépôts dont le quart provient de la CNP Assurances. Pour BPCE, cela



peut aussi avoir des impacts négatifs importants. La création d'une compagnie d'assurance-vie au niveau du réseau actuel de BPCE est extrêmement coûteux.

Une des explications peut se trouver dans la volonté stratégique de François Pérol de faire de BPCE un des réseaux bancaire leaders européens des services financiers et de l'assurance. Si cette ambition devra s'appuyer sur de l'appel à l'épargne, la seule structure cotée de BPCE est

Natixis. Malheureusement, ses activités de base ne sont plus porteuses ce qui l'a conduit à mettre en place un plan social. Le groupe cherche donc de nouveaux relais de croissance comme l'assurance et les services financiers. D'où la volonté, à terme, de contrôler l'activité d'assurance même si cela coutera cher au départ pour le groupe. Avec un risque de fuite en avant dans un modèle économique dépassé.

Pour la CGT, il est hors de question que les salariés et les clients de la CNP et de BPCE payent les pots cassés de la poursuite de cette partie de Monopoly. Une telle opération peut faire courir, au-delà de la CNP, au système bancaire et à l'épargne collective des français de sérieux risques. Affaiblir la CNP, c'est affaiblir un des acteurs qui avec la Caisse des dépôts a permis d'assurer une relative stabilité au système financier français lors de la séquence 2008-2011 de la crise financière. Le Gouvernement a donc la responsabilité d'éviter ces dérives s'il ne veut pas avoir à en assumer les conséquences.

EN BREF...

31 % des français en difficulté pour finir le mois

D'après une étude menée pour l'Observatoire BFM Business, près d'un tiers des français déclare ne pas toucher assez de revenus pour finir le mois. Ils étaient 22 % à déclarer être dans la même situation il y a un an. Un autre exemple d'aggravation de la crise alors que le Gouvernement ne semble penser qu'aux patrons !

Les discriminations au travail ne faiblissent pas

30 % des français s'en déclarent victimes selon une enquête menée pour le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail. La situation est légèrement plus sensible dans le secteur public que privé. Les principales causes de discriminations évoquées sont le genre, la grossesse et la maternité. Dans le secteur privé, l'origine ethnique ou la nationalité reviennent également fréquemment.

Frais de déplacement, ça bouge... un peu

Depuis plus de 7 ans les agents des Finances et leurs organisations syndicales demandent une revalorisation des frais de déplacement. Des évolutions viennent d'être proposées face à l'exigence, insistante et unitaire, des organisations syndicales. C'est bien loin d'être suffisant, mais c'est un début.

Les remboursements ne couvrent pas les frais engagés par les agents lors de leurs missions, leurs formations, mais aussi leurs mandats dans les différentes instances représentatives des personnels. Face à l'insistance unitaire des organisations syndicales lors du Comité technique ministériel (CTM) du 8 octobre 2013, le Ministre s'est engagé à ouvrir ce dossier.

Notre fédération a exigé l'ouverture d'un cycle de négociations sur les frais de déplacement dans leur ensemble et pas seulement sur les frais d'hébergement. En effet, les sujets qui devraient

faire l'objet de négociations sont nombreux :

- revaloriser les frais kilométriques,
- revoir la notion de délais de route,
- redéfinir la notion de ville et d'agglomération,
- revoir l'indemnisation dite « *grand voyageur* »,
- augmenter la part de l'employeur sur les abonnements de transport,
- assurer le remboursement rapide des frais engagés,
- revoir l'accès aux restaurants parisiens (association AGRAF) au même tarif pour tous les usagers Finances,
- prendre en compte la gestion du handicap dans les remboursements de frais,
- s'assurer que les contraintes économiques, comme l'avance faite par l'agent, ne soient pas facteur de discrimination pour l'accès à la formation.

Le 30 janvier 2014, lors d'un groupe de travail dédié, un projet de revalorisation des frais de déplacement pour les trois années à venir a été acté (voir encadré).

Certes, nous constatons quelques avancées par rapport au projet initial mais les revendications de la CGT ne sont pas pleinement satisfaites. Concernant les villes de moins de 200 000 habitants la revalorisation devrait être au minimum à 60 € la nuitée. S'agissant des villes de plus de 200 000 habitants au minimum de 70 € la nuitée.

Nous demandons également à ce que l'indemnisation « *grand voyageur* » soit appliquée pour les agents effectuant plus de 10 déplacements par an représentant plus de 30 nuitées. Ces propositions doivent être confirmées par un arrêté ministériel et présentées au CTM.

AVANCÉES OBTENUES

L'indemnisation de l'hébergement est portée à :

- 55 € par nuitée pour les villes de moins de 200 000 habitants,
- 70 € par nuitée pour Paris et les communes des départements 92, 93 et 94.

L'indemnisation pour les autres villes de plus de 200 000 habitants (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse) et les communes des départements 95 et 77 devrait être fixée à 65 €.

L'indemnisation « *grands voyageurs* » pourrait être appliquée aux agents effectuant plus de 10 à 12 déplacements, représentant plus de 35 nuitées et maintenue à 75 € par nuitée.



Photo © Unclesam - Fotolia

EN BREF...

Loger tous les sans-abris est possible

D'après une enquête menée par le journal The Guardian, 11 millions de logement seraient actuellement vacants en Europe. (3,4 millions en Espagne, 2,4 millions en France, entre 2 et 2,7 en Italie, 1,8 en Allemagne...). Toujours en Europe, on déplore environ 4,1 millions de personnes sans-abris. Ce qui revient à dire que réquisitionner moins de la moitié des logements vacants permettrait de loger l'ensemble de ces personnes dans la plus grande des précarités.

Congés pour enfants : fort impact sur les salaires

D'après le Conseil économique, social et environnemental, la différence de salaire observée pour les salariés s'étant arrêtés pour élever leur enfant ne s'estompe pas. Même après 10 ans, la baisse constatée est encore en moyenne de 10 % par année d'arrêt. D'après le Crédoc, près des deux-tiers des français pensent pourtant qu'un an de congé parental n'a que peu d'impact financier au bout de 10 ans.

Syndicalistes, pas criminels !

Une nouvelle fois, des camarades de la CGT sont pris pour cible par la justice sous l'impulsion du Medef, accompagné cette fois par le Parti socialiste. Reynald et Jacques, co-sécrétaires généraux de l'Union locale du Havre font ainsi face à une peine requise de 6 mois de prison ferme !

Mardi 21 janvier, les deux co-sécrétaires généraux de l'Union locale CGT du Havre étaient convoqués au Commissariat central de Police, accompagnés de 200 camarades venus les soutenir. Pour quel motif ? Une plainte d'un huissier officiant pour le compte de la société SPB (courtier gestionnaire en assurance) pour « *dégradations* », alors que l'Union locale soutenait les salariés de l'entreprise. Ceux-ci étaient en lutte depuis 14 jours pour leurs salaires et leurs conditions de travail.

Pendant 4 heures, nos camarades Reynald Kubecki (CGT Métallurgie) et Jacques Richer (CGT Finances), ont dû s'expliquer devant les forces de l'ordre. Après les photos de face et de profil mais aussi les empreintes digitales, les policiers leur ont demandé

leurs empreintes ADN ! Nos camarades ont bien sûr refusé, avec raison ! À l'origine, le dépôt d'empreintes ADN était destiné aux délinquants sexuels. Il est donc hors de question, pour la CGT, de laisser l'action syndicale se faire traiter de la sorte.

Après quelques heures en cellule, le Procureur de la République a décidé de reporter l'affaire au Tribunal Correctionnel du Havre. Heureuse coïncidence, nos deux camarades étaient déjà convoqués ce même 21 février avec deux autres camarades de l'Union locale, suite à une plainte déposée par l'antenne locale du Parti socialiste. Ce dernier n'avait pas apprécié de voir quelques affiches collées sur sa façade à l'occasion de la manifestation du 10 septembre 2013 contre la réforme des retraites.

Une première étape judiciaire s'est déroulée le 21 février dernier, durant

laquelle, le procureur a requis une condamnation à 6 mois de prison ferme pour Reynald et Jacques. C'est parfaitement inacceptable !

Les jugements seront rendus le 31 mars. Comme par hasard, cette date se situe juste après les élections municipales ! La CGT dérangerait-elle à ce point pour être une nouvelle fois la cible de telles attaques ? Certains s'attendent-ils à ce qu'elle arrête de défendre les salariés déjà bien maltraités dans la période ?

Nous ne laisserons pas nos militants seuls face à ceux qui tentent d'assimiler l'activité syndicale à de la délinquance. Notre syndicalisme œuvre pour le progrès social, il est la voix des salariés qui luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Quand un pays traite ainsi ses syndicalistes, cela ne peut que nous renvoyer à des époques sombres de notre histoire.

Notre fédération réaffirme son soutien, plein et entier, à Reynald et Jacques ainsi qu'aux deux autres camarades de l'Union locale.



EN BREF...

Pacte de responsabilité : 100 000 emplois seulement ?!

D'après le Haut conseil du financement de la protection sociale, le pacte de responsabilité ne permettrait de créer qu'entre 130 000 et 300 000 emplois. Le Gouvernement nous a pourtant certifié qu'un million d'emplois étaient à la clé. L'allègement de cotisations à hauteur de 10 milliards d'euros n'aurait donc pas du tout les effets escomptés. Il s'agit donc bien, comme le dénonce la CGT, d'un très gros cadeau au patronat, financé par les ménages. D'autant plus quand on sait que cette somme permet de payer intégralement 400 000 salariés au Smic, cotisations sociales incluses. Le patronat va pouvoir s'en mettre plein les poches !

Campagne unitaire contre l'extrême droite

Le 29 janvier dernier des centaines de militants de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de l'UNEF, de l'UNL et de la FIDL se sont retrouvés pour une journée de travail et un meeting afin de construire une réponse syndicale unitaire à la progression des idées de l'extrême droite dans le monde du travail. Ce n'est pas la première fois que des syndicats travaillent ensemble, ces dernières années, pour faire face à l'extrême droite mais dans le contexte actuel cette initiative revêt une importance particulière.

La crise et ses conséquences dramatiques fournissent un terreau favorable aux idées et aux partis d'extrême droite, comme le montre leur progression dans presque tous les pays européens. Les politiques d'austérité génèrent une aggravation du chômage, le développement des inégalités sociales, de la précarité, de la pauvreté, de l'exclusion. Cela accroît la désespérance sociale sur laquelle prospère l'extrême droite. S'appuyant sur l'absence de décisions politiques favorisant des perspectives de progrès social, l'extrême droite et en France particulièrement le Front national, cherche à investir le monde du travail. Elle adapte son discours, en se faisant le porte-parole de difficultés rencontrées par le plus grand nombre. Mais sa vision de la société reste fondée sur l'autoritarisme, la limitation de la démocratie, le libéralisme économique, le racisme et la xénophobie. Elle ne peut répondre réellement aux souffrances engendrées par la crise. Dans cette situation les organisations syndicales ont des responsabilités particulières.

D'abord celle de déconstruire le discours du FN, en démontrant que les

pseudo-solutions qu'il défend ne peuvent résoudre les difficultés économiques et sociales du pays. C'est le rôle des différents argumentaires produits par les syndicats pour permettre à leurs militants d'engager au quotidien cette bataille idéologique. Le dossier du numéro de janvier de la revue confédérale de la CGT *Ensemble* donne une illustration de ce travail.

L'autre responsabilité du syndicalisme pour contrer la progression du FN, c'est de favoriser par les luttes les réponses concrètes aux aspirations et revendications des salariés. Au delà du combat nécessaire sur les valeurs, c'est bien le combat contre les politiques d'austérité européennes et nationales qui aggravent la situation

des salariés qui conditionne le recul de l'extrême droite. C'est aussi la lutte dans chaque entreprise, chaque branche pour les salaires, l'emploi, la protection sociale qui le permet. Il ne peut y avoir de victoire contre l'extrême droite sans amélioration décisive des conditions de vie et de travail des salariés.

La campagne de longue durée lancée par les syndicats à l'origine de la journée du 29 janvier contribuera à ce combat. De nombreuses initiatives seront organisées dans les entreprises, administrations, localités et départements. La CGT y tiendra naturellement sa place, dans la fidélité à son histoire où la lutte contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques a toujours mobilisé ses militants.

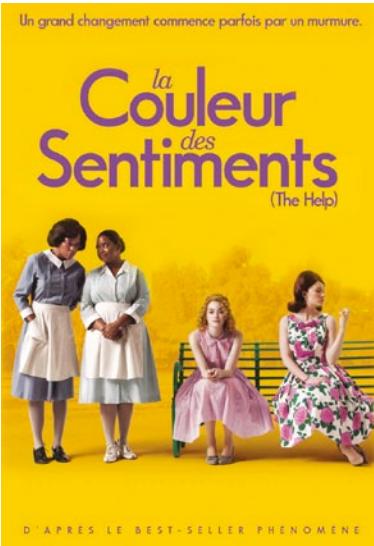


À LIRE SUR LE SUJET



Numéro hors-série de la NVO : Extrême droite Attention poison. Février 2014.

Brochure de l'association VISA (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes) : Barrage syndical antifasciste. Janvier 2014.



La couleur des sentiments

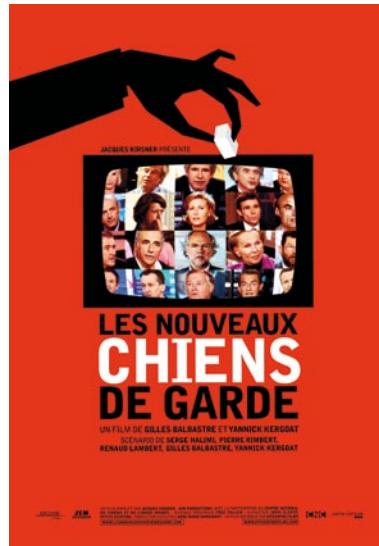
L'histoire de trois femmes du Mississippi dans les années 60. Skeeter, jeune journaliste de retour dans sa ville natale, décide de donner la parole à deux domestiques noires de la petite ville de Jackson afin de faire exploser toutes les règles de la société ségrégationniste jusqu'à très présentes.

Tout en racontant leurs expériences de femme noire travaillant dans une famille blanche, elles vont lier une très forte amitié, qui va leur donner le courage de dépasser les limites qui régissent leur existence, et les amener à prendre conscience que les frontières sont faites pour être franchies. Pour cela, elles iront jusqu'à mettre toute la ville face au vent du changement...

Ce film met surtout en scène avec sensibilité et humour, la lutte de ces femmes et de ces hommes qui gagnaient avec courage et dignité leur émancipation grâce à leur force de travail.

Octavia Spencer a remporté l'Oscar de la meilleure actrice dans un second rôle à cette occasion.

Un film de Tate Taylor.
Disponible en DVD - 10 €



Les nouveaux chiens de garde

Les médias se proclament « contre-pouvoir ». Pourtant, la grande majorité des journaux, des radios et des chaînes de télévision appartiennent à des groupes industriels ou financiers intimement liés au pouvoir. Au sein d'un périmètre idéologique minuscule se multiplient les informations prémâchées, les intervenants permanents, les notoriétés indues, les affrontements factices et les renvois d'ascenseur.

En 1932, Paul Nizan publiait *Les Chiens de garde* pour dénoncer les philosophes et les écrivains de son époque qui, sous couvert de neutralité intellectuelle, s'imposaient en gardiens de l'ordre établi. Aujourd'hui, les chiens de garde, ce sont ces journalistes, éditorialistes et experts médiatiques devenus évangélistes du marché et gardiens de l'ordre social. Sur le mode sardonique, *Les Nouveaux chiens de garde* dressent l'état des lieux d'une presse volontiers oublieuse des valeurs de pluralisme, d'indépendance et d'objectivité qu'elle prétend incarner. Avec force et précision, le film pointe la menace croissante d'une information pervertie en marchandise.

Un film de Gilles Balbastre et Yannick Kergoat.
Disponible en DVD - 14,90 €

Marylène
PATOU-MATHIS

PRÉHISTOIRE de la VIOLENCE et de la GUERRE



Préhistoire de la violence et de la guerre

« L'homme est-il par nature un loup pour l'homme ? Si nos sociétés modernes et nos modes de représentation ont largement véhiculé une image de violence des hommes de la préhistoire, cette supposée « violence primordiale » serait, selon la préhistorienne Marylène Patou-Mathis, un mythe qu'il est temps, aujourd'hui, de décortiquer. », France Culture.

Ce livre casse un peu tous les préjugés sur l'image violente inhérente aux hommes de la Préhistoire. Il explique bien la différence entre la violence telle que nous les hommes modernes la concevons (cannibalisme, sacrifices humains, rites sacrés...) et l'apparition de la guerre. Pourquoi les peuples de chasseurs-cueilleurs se sont transformés en sociétés guerrières dès leur sédentarisation ? Probablement à cause du changement de modèle économique basé sur la propriété privée. Mais, c'est aussi un livre qui parle de la place des femmes dans les sociétés « primitives » et nous apprend, par exemple, que le matriarcat serait antérieur au patriarcat. Il parle aussi de la hiérarchisation de la société et la division sociale du travail... Vous avez dit « Préhistoire » ?

Un livre de Marylène Patou-Mathis aux éditions Odile Jacob.
Prix public : 21,90 €



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**